

Le Frelon asiatique en Lorraine

Plusieurs spécimens de frelon asiatique, *Vespa velutina nigrithorax*, ont été découverts sur le territoire lorrain. Arrivé sur le territoire français en 2005 dans le Lot-et-Garonne, en provenance d'Asie, le frelon asiatique a presque colonisé la totalité du territoire français. Il est classé dans la liste des **dangers sanitaires de deuxième catégorie pour l'abeille domestique** et également en tant qu'**Espèce Exotique Envahissante**. Des individus de frelon asiatique ont été signalés en Lorraine en 2015 à Terville (57), Dommartemont et Toul (54). En 2016, un nid a été découvert à Maxéville (54) et un autre a été détruit à Ancerville (55).

Le frelon asiatique

Le frelon asiatique, également appelé **frelon à pattes jaunes**, se caractérise par un corps noir, avec une large bande orangée sur l'abdomen, la face orangée et l'extrémité des pattes jaunes. Il se nourrit principalement d'insectes (abeilles domestiques, papillons, mouches etc...) et de matières sucrées (fruits, sève etc...).

Dans les régions les plus touchées, sa présence a un effet négatif sur la filière apicole. Ce prédateur des abeilles perturbe l'activité de la ruche et dans les cas les plus extrêmes, il peut détruire toute la population d'une ruche. Ce frelon bouleverse aussi l'équilibre de l'écosystème par son action de prédation sur les insectes (papillons, abeilles solitaire etc...). De plus, la piqûre de frelon asiatique, comme des autres vespides (guêpes, frelons européens, etc.), représente un danger pour l'Homme, en particulier à proximité des nids.



Rappel

❖ **Pour votre sécurité, afin d'éviter toute attaque de vespides**, ne pas s'approcher à moins de 10 mètres du nid et laisser les professionnels se charger de la destruction du nid.

Les actions mises en place

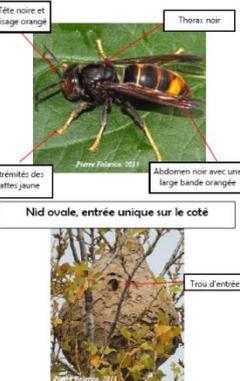
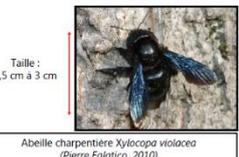
L'arrêté du 26 décembre 2012, et la note de service DGAL/SDSPA/N2013-8082 en date du 10 mai 2013 désigne les Organismes à Vocation Sanitaire* pour la mise en place des mesures de surveillance, de prévention et de lutte permettant de limiter l'impact du frelon asiatique sur les colonies d'abeilles domestiques dans le territoire national.

Au niveau Grand Est, les OVS travaillent à la mise en place d'un plan d'actions contre le frelon asiatique comprenant trois volets : prévention, surveillance et lutte. En Lorraine, un réseau de surveillance a été créé en 2016 grâce à la collaboration de la FREDON Lorraine et des Groupements de Défense Sanitaire Apicole (GDSA) lorrains. Ce dispositif est basé sur 2 référents techniques par département, membres des GDSA, dont le rôle est de réceptionner les suspicions et faire un premier tri. Les référents s'appuient sur des sentinelles formées à la diagnose qui se déplacent ensuite sur les lieux si la suspicion est avérée pour valider la présence effective du frelon asiatique.

* Les Groupements de défense sanitaire (GDS) régionaux avec des sections apicoles (GDSA) et les Fédérations régionales de défense contre les organismes nuisibles (FREDON) ont été reconnus Organismes à vocation sanitaire (OVS), respectivement, dans les domaines animal et végétal, par arrêté du 31 mars 2014. Les OVS sont les structures opérationnelles chargées d'intervenir avec l'État dans la surveillance, la prévention et la lutte contre les dangers sanitaires auxquels sont exposés les animaux et les végétaux.

La confirmation des suspicions par ce réseau formé est essentielle afin d'effectuer une centralisation de données consolidées par les OVS et pouvoir informer les services de l'Etat. Il existe en effet des risques de confusion du frelon asiatique avec d'autres insectes, tels que le frelon européen, les guêpes et les abeilles.

Bien reconnaître le frelon asiatique

Le Frelon Asiatique	Le Frelon Européen Un risque de confusion	Autres risques de confusion												
 <p>Tête noire et visage orange Thorax noir Abdomen noir avec une large bande orangée Extrémités des pattes jaunes Nid ovale, entrée unique sur le côté</p>	 <p>Tête rouge et visage jaune Thorax noir et roux Abdomen jaune avec des dessins noirs Pattes rousses Nid en cheminée, entrée large sur le dessous</p>	 <p>Taille : 2,5 cm à 3 cm Abeille charpentière <i>Xylocopa violacea</i> (Pierre Falatico, 2010)</p>  <p>Taille : 1,8 cm à 2,2 cm Guêpe des buissons <i>Dolichovespula media</i> (Fritz Geller-Grum 2007)</p>  <p>Taille : 1,8 cm à 2,2 cm Guêpe européenne <i>vespula germanica</i> (Soebe 23 avril 2005)</p>												
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Taille de l'individu</th> <th>Activité</th> <th>Situation des nids</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>3,5 cm</td> <td>Diurne</td> <td>En hauteur des arbres Plus rarement proches des habitations</td> </tr> </tbody> </table>	Taille de l'individu	Activité	Situation des nids	3,5 cm	Diurne	En hauteur des arbres Plus rarement proches des habitations	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Taille de l'individu</th> <th>Activité</th> <th>Situation Des nids</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>4 cm</td> <td>Nocturne / Diurne</td> <td>Lieux abrités : (grange, stock de bois, grenier...)</td> </tr> </tbody> </table>	Taille de l'individu	Activité	Situation Des nids	4 cm	Nocturne / Diurne	Lieux abrités : (grange, stock de bois, grenier...)	
Taille de l'individu	Activité	Situation des nids												
3,5 cm	Diurne	En hauteur des arbres Plus rarement proches des habitations												
Taille de l'individu	Activité	Situation Des nids												
4 cm	Nocturne / Diurne	Lieux abrités : (grange, stock de bois, grenier...)												

Plaquette d'information sur la reconnaissance du frelon asiatique

LE FRELON ASIATIQUE

Un insecte à surveiller

- Deux premiers nids ont été signalés en 2015 en Lorraine
- Savoir reconnaître le Frelon Asiatique est important, pour agir de manière adaptée

Fiche d'identité

- Nom commun : Frelon asiatique (*Vespa velutina*)
- Taille : Environ 30 mm
- Coloration abdomen : Noire avec une bande orangée
- Couleur des pattes : Nettement jaune




Nid de Frelon Asiatique

⚠ Ne pas confondre avec le Frelon Européen.

Vous suspectez sa présence?

1. Prenez une photo de l'insecte ou du nid
2. Contactez-nous :
Tel : 06 74 39 32 95 / 06 72 40 07 48
Mail : frelonasiatique.54@gmail.com



Plus d'informations sur :
<http://www.fredon-lorraine.com>



Affiche frelon asiatique

En attendant la finalisation du Plan d'Actions Régional au niveau Grand Est, la FREDON et les GDSA ont déjà mené de nombreuses actions en Lorraine : animation de réunions de sensibilisation à destination des apiculteurs et du grand public, conception d'outils de communication (affiche, plaquette, fiches techniques).

Tous les acteurs de terrain et les collectivités sont invités à diffuser ces informations disponibles sur le site : www.fredon-lorraine.com. Les GDSA et la FREDON se tiennent respectivement à disposition des apiculteurs et des acteurs de terrains pour des informations supplémentaires.

Concernant les actions de lutte, les GDSA se rapprochent des structures compétentes pour envisager la prise en charge de la destruction des nids.

Pour toutes suspicions, contactez le référent de votre département :

Departement	Nom du référent	Numéro de téléphone	Adresse mail
54	M. VEREBI	06 74 39 32 95	frelonasiatique54@gmail.com
	Mme MACADRE	06 72 40 07 48	
55	M. HORNUT	06 64 27 97 93	frelonasiatique55@gmail.com
	M. LEGOUGNE	06 62 25 00 41	
57	M. ROHMER	06 85 81 46 90	frelonasiatique57@gmail.com
88	M. ROUSSEL	06 14 86 70 80	frelonasiatique88@gmail.com
	M. MOUGEL	06 30 97 66 14	

Pour plus d'information :

Leslie RENAUDEAU - Chargé du dossier frelon asiatique
Céline BROCHOT - Directrice de la FREDON Lorraine